

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

INSTRUCTION N° 129/DEF/EMAT/PRH/EG/OFF

modifiant l'instruction N° 630/DEF/EMAT/BPRH/EG/OFF du 12 juin 2003 (BOC, p. 4601) relative au certificat technique des officiers.

Du 26 janvier 2004

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau planification des ressources humaines.*

INSTRUCTION N° 129/DEF/EMAT/PRH/EG/OFF modifiant l'instruction N° 630/DEF/EMAT/BPRH/EG/OFF du 12 juin 2003 (BOC, p. 4601) relative au certificat technique des officiers.

Du 26 janvier 2004

NOR D E F T 0 4 5 0 1 0 7 J

Pièce(s) Jointe(s) :

Un appendice.

Référence de publication : BOC, 2004, p. 1085.

L' instruction 630 /DEF/EMAT/BPRH/EG/OFF du 12 juin 2003 est modifiée comme suit :

1. Dans le texte.

Au lieu de : « validation des acquis de l'expérience (VAE) ».

Lire : « validation de l'expérience (VE) ».

2. Point 4.

Au lieu de :

« — la diffusion de la liste des officiers entrant dans le processus de validation des acquis de l'expérience en vue d'une attribution du CT par VAE »,

Lire :

« — la diffusion de la liste des officiers entrant dans le processus de validation de l'expérience en vue de l'attribution du *CT VE* au 1er décembre 2005 (les emplois autorisant la candidature au *CT VE* sont pris en compte à compter de 2002. »

3. Remplacer l'appendice II.B par l'appendice II.B ci-joint.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général, sous-chef d'état-major organisation-ressources humaines,

Louis DUBOURDIEU.

APPENDICE II.B.
**CALENDRIER DES MODALITÉS DE CANDIDATURE, DE FORMATION ET D'ATTRIBUTION
DU CERTIFICAT TECHNIQUE.**

1. CALENDRIER DES MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE FORMATION.

1.1. Candidature au certificat technique, voie validation de l'expérience (parcours qualifiant d'une durée de trois ans).

De juin de l'année A — 3 à juin de l'année A.

Acquisition d'expérience.

1er février de l'année A.

Transmission des dossiers des candidats au *CT* par *VE* par les organismes d'administration à la *DPMAT*.

Avril A.

Sélection des candidatures et information des pilotes de spécialités par la *DPMAT*.

Juillet de l'année A.

Sélection des candidatures par les jurys de certification.

1.2. Candidature au certificat technique, voie formation.

1er février de l'année A — 1.

Transmission à la *DPMAT* des dossiers des candidats à la formation *CT* par les organismes d'administration.

15 avril de l'année A — 1.

Sélection des candidatures et édition des admissions en formation par la *DPMAT*.

D'avril de l'année A — 1 à juin de l'année A.

Remise à niveau éventuelle et formation du *CT*.

2. CALENDRIER DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU CT

(toutes candidatures).

1er octobre A.

Transmission au *CoFAT* :

- des résultats des officiers mis en formation (organismes de formation);
- des officiers remplissant les conditions d'une attribution du *CT* par validation de l'expérience (jurys de certification).

Novembre A.

Réunion éventuelle de la commission d'attribution du *CT (CoFAT)*.

1er décembre A.

Attribution du *CT* (lettre d'attribution du *CoFAT*).